

Le Répertoire National des Certifications Professionnelles (RNCP)

Résumé descriptif de la certification **Code RNCP : 5722**

Intitulé

L'accès à la certification n'est plus possible

Peintre en décor, mention techniques anciennes

Nouvel intitulé : Peintre en décor, mention techniques anciennes

AUTORITÉ RESPONSABLE DE LA CERTIFICATION

Ecole française du décor peint

QUALITÉ DU(ES) SIGNATAIRE(S) DE LA CERTIFICATION

Directeur

Cette certification fait l'objet d'une co-délivrance : tous les certificateurs doivent être signataires

Niveau et/ou domaine d'activité

IV (Nomenclature de 1969)

4 (Nomenclature Europe)

Convention(s) :

Code(s) NSF :

233v Réalisation de décor d'intérieur, finitions à caractère artistique

Formacode(s) :

Résumé du référentiel d'emploi ou éléments de compétence acquis

Le peintre en décor, mention techniques anciennes, est amené à concevoir, créer et réaliser des finitions décoratives et des décors pour des surfaces murales, des supports mobiles, des objets ou des meubles, en s'inspirant de la connaissance des techniques du passé. Il peut également restaurer les décors peints anciens, papiers peints, pierre ou bois polychromes.

- Compétences ou capacités attestées C1 Connaître le métier
- C2 Connaître le marché
- C3 Concevoir un projet et conseiller la clientèle
- C4 Etablir un devis
- C5 Connaître les règles de sécurité et du respect de l'environnement
- C6 Connaître les supports
- C7 Comprendre la chimie et l'harmonie des couleurs
- C8 Conduire un chantier : le préparer, l'installer, le gérer
- C9 Animer une équipe
- C10 Comprendre la création d'entreprise
- C11 Connaître la chaux
- C12 Réaliser des enduits de chaux
- C13 Réaliser des stucs
- C14 Réaliser un tadelakt
- C15 Réaliser des patines anciennes et contemporaines
 - patines murales
 - patines de meubles
- C16 Réaliser des effets de matière
 - imitation pierre, fer, rouille, cuivre, bronze
 - imitation marbres
 - imitation bois
- C17 Créer des pochoirs
- C18 Réaliser des décors de plafond
- C19 Réaliser des effets de relief
 - le filage
 - les grisailles
 - l'ornementation théâtrale
- C20 Créer l'illusion : le trompe l'oeil
- C21 Connaître la perspective
- C22 Construire des décors de spectacle
- C23 Réaliser des décors panoramiques
- C24 Connaître l'histoire du décor
- C25 Restaurer des décors anciens
- C26 Créer des décors à l'ancienne
 - les techniques de peinture
 - les décors orientalistes du XVIII^e
 - les décors pompéiens

Secteurs d'activité ou types d'emplois accessibles par le détenteur de ce diplôme, ce titre ou ce certificat

Le métier de « Peintre en décor, mention techniques anciennes » est un métier de finition du bâtiment à qualité artistique, s'appuyant

sur les règles de l'art. Le « Peintre en décor, mention techniques anciennes » conçoit, crée et réalise des finitions décoratives et des décors pour des surfaces murales, des supports mobiles, des objets ou des meubles, en s'inspirant de la connaissance des techniques du passé. Il peut également restaurer les décors peints anciens, papiers peints, pierre ou bois polychromes.

Le « Peintre en décor, mention techniques anciennes » - exerce le plus souvent en indépendant (entreprise individuelle, eurl, sarl...) et travaille seul ou en groupe, suivant l'ampleur du chantier,

- exerce plus rarement au sein d'une entreprise,
- ouvre un magasin ou un atelier de décoration, meubles et objets peints,
- devient intermittent du spectacle comme chef décorateur,
- restaure des monuments historiques,
- travaille pour un antiquaire dans la restauration des meubles,
- travaille pour les décorateurs.

Codes des fiches ROME les plus proches :

F1606 : Peinture en bâtiment

B1302 : Décoration d'objets d'art et artisanaux

Modalités d'accès à cette certification

Descriptif des composantes de la certification :

La certification est découpée en modules : 1-DEVELOPPER UNE DYNAMIQUE POUR INTEGRER LE MILIEU HUMAIN, LE SUPPORT TECHNIQUE, L'ENVIRONNEMENT DE TRAVAIL

2-DEFINIR ET EXECUTER DES ENDUITS EN SITUATION DE CHANTIER

3-CONCEVOIR ET REALISER DES EFFETS DECORATIFS EN SITUATION DE CHANTIER

4-IMAGINER ET REALISER DES TROMPE-L'ŒIL EN SITUATION DE CHANTIER

5-ELABORER ET CONSTRUIRE DES DECORS PANORAMIQUES EN SITUATION DE CHANTIER

6-ELABORER ET CONSTRUIRE DES DECORS ANCIENS EN SITUATION DE CHANTIER

Les conditions de délivrance de la certification:

a) Contrôle continu : chaque enseignant, à l'issue de chaque séquence de formation (une séquence dure de deux heures à 10 jours) note l'aptitude, l'intérêt et l'autonomie de chaque stagiaire.

b) Travaux pratiques : à la fin des trois premiers modules se déroule une semaine de travaux pratiques destinés au contrôle personnel de l'autonomie des stagiaires ; cette semaine de travaux pratiques est nécessaire pour aborder la créativité de la suite de la formation à travers le trompe-l'œil et les décors anciens.

c) Examen final :

Il consiste à mettre chaque stagiaire en situation de vente d'un décor dans le cadre de l'appel d'offre d'un client (figuré par le jury).

Pendant quatre jours, le stagiaire réalise son projet à partir d'un dossier qui lui est fourni.

Un contrôle de connaissance est effectué à la fin du 4ème jour de préparation, dont la note entrera pour 10% dans la note finale.

Le cinquième jour, au cours d'un entretien de 30 minutes, le candidat présente son projet devant le jury, comme s'il se trouvait devant son client.

Validité des composantes acquises : an(s)

CONDITIONS D'INSCRIPTION À LA CERTIFICATION	OUINON	COMPOSITION DES JURYS
Après un parcours de formation sous statut d'élève ou d'étudiant	X	Le jury est composé de la directrice de l'Ecole, d'un peintre en décor exerçant à Paris, d'un commercial de la décoration, d'un architecte DPLG, d'un artiste peintre inscrit à la Maison des Artistes.
En contrat d'apprentissage	X	
Après un parcours de formation continue	X	Le jury est composé de la directrice de l'Ecole, d'un peintre en décor exerçant à Paris, d'un commercial de la décoration, d'un architecte DPLG, d'un artiste peintre inscrit à la Maison des Artistes.
En contrat de professionnalisation	X	
Par candidature individuelle	X	

Par expérience dispositif VAE prévu en 2007	X	Le jury est composé de la directrice de l'Ecole, d'un peintre en décor exerçant à Paris, d'un commercial de la décoration, d'un architecte DPLG, d'un artiste peintre inscrit à la Maison des Artistes.
---	---	---

	OUI	NON
Accessible en Nouvelle Calédonie		X
Accessible en Polynésie Française		X

LIENS AVEC D'AUTRES CERTIFICATIONS

ACCORDS EUROPÉENS OU INTERNATIONAUX

Base légale

Référence du décret général :

Référence arrêté création (ou date 1er arrêté enregistrement) :

Arrêté du 6 février 2008 publié au Journal Officiel du 21 février 2008 portant enregistrement au répertoire national des certifications professionnelles. Enregistrement pour cinq ans, avec effet au 21 février 2008 jusqu'au 21 février 2013.

Référence du décret et/ou arrêté VAE :

Références autres :

Pour plus d'informations

Statistiques :

Autres sources d'information :

Lieu(x) de certification :

LE MANS (72)

Lieu(x) de préparation à la certification déclarés par l'organisme certificateur :

Historique de la certification :

Certification suivante : [Peintre en décor, mention techniques anciennes](#)